Le Conseil départemental aux côtés des jeunes parents



VOTRE ENFANT EST NÉ

Une nouvelle histoire de famille commence...

















Votre enfant dort mal, que faire?

Il pleure souvent, pourquoi?

Quand le vacciner?

Quels soins lui apporter?

Comment l'allaiter?

A qui le confier? Assistante maternelle? Crèche?

Toutes ces questions et bien d'autres, vous pouvez les poser et en parler avec les professionnels du Conseil départemental qui, chaque jour travaillent dans les centres de Protection Maternelle et Infantile du département.

L'infirmière puéricultrice est là pour vous accompagner. Vous pouvez la contacter pour convenir d'une rencontre au centre de PMI ou à votre domicile. Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de secrétaires, d'auxiliaires de puériculture, d'infirmières puéricultrices, de médecins, de psychologues, de conseillères conjugales et familiales et de consultantes en lactation.

Le Centre le plus proche de votre domicile est le suivant :



Les jours et heures de permanence de l'infirmière puéricultrice sont les suivants :

Conseil départemental du Val d'Oise 2 avenue du Parc CS 20201 CERGY 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX tél.: 01 34 25 35 64 fax: 01 34 25 33 00 communication@valdoise.fr www.valdoise.fr



onseil départemental du Val d'Oise - Septembre 2015 - Direction de la communication - Crédits photos : Fotolia